L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 14 MARS 1893.

Le Concert de Mlle Bressler, la Harpiste de 15 ans.

Nous avons assisté, dimanche dernier, à une charmante matinée donnée par Mme Samuel, en l'honneur de Mlle Bressler, la harpiste de 15 ans, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Nous n'avons ni le temps ni l'espace voulus pour parler convenablement des différents morceaux de piano et de chant qui ont été exécutés dans cette matinée. Nous passons. Nous voulons seulement dire, ici, quelques mots des deux ou trois morceaux joués par la jeune virtuose. D'abord, la *Patrouille*, composition qu'elle affectionne, paraît-il, et elle a raison, car ce morceau lui porte bonheur ; elle l'exécute à la perfection. Une sérénade de Braga a ensuite enlevé les applaudissements de l'assemblée. Mais nous devons une mention spéciale à un morceau intitulé : Mandoline. Cet instrument se manie à peu près de la même façon que la harpe, seulement un bec de plume ou d'écaille remplace les doigts. C'est ce qui permet au harpiste de produire assez aisément des effets merveilleux de mandoline. Seulement, la harpe ayant cent fois plus de ressources, les effets en sont, bien vite, quadruplés, décuplés, centuplés. Ce que Mlle Bressler a déployé dans ce morceau de finesse, d'énergie de touche, et de légèreté de main est merveilleux. Ce qui nous étonne le plus, c'est moins ses ruissellements de notes de la main droite, pendant que la gauche exécute magistralement un chant large ou gracieux—que le tact infini avec lequel elle prépare et exécute ses "rentrées"—la chose la plus difficile que nous connaissions dans l'exécution musicale ; la pierre d'achoppement de la plupart des solistes, la pierre de touche du véritable virtuose.

C'est ce soir, décidément, qu'a lieu le concert—le premier, qui, espérons le, ne sera pas le dernier—de la Harpiste-prodige.

Très bien composé, ce concert, possédant d'excellents éléments.

En voici du reste, le programme :

Solo par M. Hans. Richard ; solo de violoncelle par M. Grisai ; deux morceaux de chant par Mlle Louise Hermaise.

La charmante fillette s'y fera entendre au moins six fois. Elle exécutera une ballade d'Hasselman, et la patrouille, par le même ; puis un grand Concerto, par Von Karl Oberthür, composition considérable, qui contient trois mouvements différents : allegro, romance et allegro ; puis, un grand trio, pour harpe, piano et violon, par le même Von Carl Oberthur. Elle terminera la soirée par le *Carnaval de Venise*, composition de Godefroi—une merveille de conception et d'exécution. Nous espérons bien voir l'élite de notre population : on n'a pas toujours l'occasion d'assister à pareille fête.

Départ de M. Horace Fletcher.

Nous apprenons le départ pour France, de M. Horace Fletcher, où, en qualité de Directeur du Théâtre de l'Opéra, il va former la troupe qui doit paraître vers la fin du mois d'octobre prochain. Nous lui souhaitons un heureux voyage et une complète réussite dans le choix de ses artistes.

Théâtre St-Charles.

Quelle foule dimanche soir et hier lundi, au théâtre St-Charles. Impossible de trouver une place du rez-de-chaussée au dernier étage. Tout avait été envahi. Soirée, du reste, très variée, très amusante.

Les impresarii de ce cirque ont imaginé d'encadrer la série d'exercices de leurs acrobates, dans une pièce fort amusante, qui fait intervenir, sans cesse, le public, ou, plutôt, quelques acteurs, au milieu de ces exercices, et jette beaucoup de variété, beaucoup d'imprévu dans la soirée. De nombreux tours de force et, surtout, d'adresse par plusieurs jolies femmes, qui ont été fort applaudies et qui méritaient de l'être.

Nous reviendrons, demain, sur ce spectacle on ne peut plus attrayant, et qui fera fureur toute la semaine. Nous prédisons des recettes monstres au Théâtre St Charles.

Grand Opera House.

Mlle Rice, l'héroïne de la comédie intitulée : *A Jolly Surprise*, que l'on a donnée pour la première fois, dimanche, au Grand Oera House, est une excellente comédienne qui joue et dit fort bien. Elle possède une voix pas très forte, mais très exercée et dont elle tire un excellent parti.

C'est surtout une mime d'une rare habileté. A un moment donné, on dresse sur la scène une sorte de petit théâtre Guignol, dans lequel elle apparaît sous différentes formes et exécute certains exercices et chante certains airs qui ont le don de mettre le public en belle humeur.

Aussi a-t-elle obtenu un succès fou. Il y avait, hier, foule, au Grand Opera House, comme dimanche soir, du reste, et en voilà pour une bonne semaine de recettes abondantes à ce théâtre.

Nous reviendrons demain soir sur *A Jolly Surprise*. Le sujet en vaut la peine.

Académie de Musique.

Nous n'avons encore pu faire qu'une courte apparition à l'Académie de Musique, depuis dimanche, où l'on a repris la jolie comédie intitulée : *Colonel*. Mais nous en avons assez vu pour prédire un succès complet à cette pièce et à ses interprètes, pendant toute la semaine.

Il nous faut envoyer des éloges tout à fait spéciaux M. Sisson et à Mme Josephine Florence Shepherd, deux artistes de valeur dont le talent double le prix de la pièce.

Les Économies d'un groom.—M. Albert Lanos, ancien notaire à Blois, France, et habitant actuellement 5, rue Pigalle, Paris, avait pris dernièrement à son service, en qualité de groom, un jeune homme de dix huit ans, nommé Albert Fournier.

A différentes reprises, l'ancien notaire s'était aperçu de la disparition de plusieurs importantes sommes d'argent. Le malfaiteur inconnu ouvrait les tiroirs et y puisait à pleines mains.

M. Lanos, ne sachant sur qui faire peser ses soupçons, car il ne voulait accuser à tort ni ses domestiques ni Albert Fournier, usa d'un stratagème pour découvrir le coupable.

Après avoir déposé, sur la table de son bureau, un porte-monnaie contenant plusieurs pièces d'or préalablement marquées, commanda, tour à tour, à chacun de ses employés, de se rendre dans la susdite chambre, y chercher différents papiers.

Chaque fois qu'un domestique revenait de remplir sa mission, M. Lanos allait constater si l'on n'avait rien soustrait dans le porte-monnaie.

Ce n'est qu'après la sortie d'Albert Fournier, que l'ancien notaire s'aperçut de la disparition d'une pièce de vingt francs.

Conduit, aussitôt, chez M. Cornette, commissaire de police, le groom infidèle ne se décida à faire des aveux complets qu'à la suite d'un interrogatoire de deux heures.

Il ajouta qu'il avait caché, sous le tapis du salon, tout l'argent qu'il avait détourné à l'exception de deux billets de cent francs, qu'il avait trouvé moyen d'avaler pendant qu'on le conduisait au commissariat.

Le jeune groom a été envoyé au Dépôt. Un médicament énergique a dû lui être administré pour lui faire rendre le fruit de son larcin.

Suicide pratique.—Un ouvrier bijoutier, nommé Dusimetière, et demeurant à Paris, boulevard Magenta, avait conçu, depuis un mois environ, l'idée de se suicider.

Il se rendit, dans un magasin où travaillait sa fille, âgée de 20 ans, et lui fit part de sa funeste résolution.

La malheureuse essaya, en vain, de détourner le cours de ses idées noires.

"Bah ! lui dit-il, mieux vaut en finir. L'eau est trop froide, je ne m'arrêterai point au projet de me noyer. L'asphyxie ? des voisins arrivent à temps pour vous sauver ; se pendre ? la corde casse les trois-quarts du temps ; le revolver ? on peut se manquer. J'ai trouvé mieux."

Dusimetière—quel nom prédestiné !—acheta un litre de marc, l'absorba, et mourut, presque sur-le-champ, d'une congestion.

Petit dictionnaire fin de siècle :

Aide de camp—Un officier qui sait, toujours, le premier, si l'on bat la générale.

Bouteille.—La prison cellulaire de la raison.

Défaut—Un ange, une perle, un phénix, à la condition, toutefois, qu'il ne réunisse pas de ces cendres.

Maître nageur—Metteur en Seine.

Terne—Se dit d'un écrivain qui n'a pas gagné au à la loterie de style.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 14 Mars 1893.
—Indications pour la Louisiane : Temps généralement beau ; excepté dans la partie est, vents passant au nord, vague froide.

Température du 13 mars 1893.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens.
No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	60	14
Midi	76	22
3 P. M.	80	24
6 P. M.	74	21

Jugement en faveur du Chef Gaster.

L'affaire de l'avocat de district contre le Chef Gaster a été jugée hier par la Cour Suprême qui a rendu son jugement en faveur du défendeur.

On se souvient que M. Gaster ayant reçu l'ordre de l'assistant avocat de district d'arrêter M. Bauman qui violait la loi du dimanche en laissant son café ouvert, avait refusé d'opérer l'arrestation, sous prétexte qu'il avait reçu du maire l'ordre de ne porter que des accusations.

Traduit pour négligence devant la cour criminelle, le chef fut condamné à $300 d'amende et 1 heure de prison et l'affaire fut portée devant la cour suprême.

Le jugement de celle-ci est basé sur le fait que la section 869 des Statuts Révisés qui prévoit le cas de négligence dans l'exercice de certaines fonctions ne précise pas les actes qui constituent cette négligence, la définition de celle-ci étant laissée à la discrétion des juges, ce qui constitue une violation des articles 14 et 15 de la Constitution.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—H. E. Bixby contre H. Delmar. Jugement confirmé.

W. Wallace Whitney contre la ville. Jugement confirmé.

Cour Criminelle.—Section A.—Joe et Bud Gage.—Voies de fait, ordonnance de non lieu.

Eli Taylor, voies de fait, un an de prison de paroisse et $100 d'amende.

M. Wm. King, un armurier, qui a donné son témoignage en qualité d'expert, dans l'affaire Fitzgerald, a reçu du tribunal une somme de $15 pour ses services.

Section B.

T. Sacke, J. Bascock, W. Hicks, J. Green. Ordonnance de non lieu.

L'Etat contre E. Lazard & Cie. pour $10,000 pour vente de matières à fertiliser, sans licence.

Accident.—Hier, à 2 heures 30 P. M., tandis que le char No 41 de la rue Baronne était arrêté coin Commune pour permettre à Mme Mosier et à son enfant, un petit garçon de cinq ans, de descendre, le char No 18 de la même ligne est survenu et l'a heurté, renversant l'enfant qui a été légèrement blessé. Le char a été endommagé.

Rixe.—A midi une querelle s'est élevée chez Thos Jackson, couleur, sur la ligne de l'Illinois Central près de l'embranchement, entre Percilla Johnson et Marie Cooper. Celle-ci a été blessée d'un coup de couteau au côté droit de la figure et au côté gauche de la poitrine.

Priscella a alors mis le feu à la maison et tiré deux coups de revolver sur Marie qui n'a pas été atteinte. La blessée a été transportée à l'Hôpital et Priscella s'est enfuie dans les marais. La jalousie a été la cause de la bagarre. Le feu a causé $50 de dommages. Priscella est la femme qui le 7 février blessa Thos Jackson d'un coup de revolver.

Chute.—Hier matin à 11 heures 30, un nègre du nom de Richard qui démolissait un échafaudage coin Premiere et Magasins, est tombé d'une hauteur de 25 pieds et s'est blessé très grièvement. Il a été transporté à l'Hôpital dans un état désespéré.

Blessé.—A 11 heures du matin, Henry Rowell, âgé de 12 ans, a été blessé avec du petit plomb, par l'explosion d'un pistolet avec lequel il jouait. L'accident est arrivé coin Lowerline et Burthe.

Collision.—Hier matin à midi, le char No 8 de la ligne Baronne et Carondelet a fait collision avec le char électrique No 5 de la ligne Jackson, jetant celui-là hors de la voie. Personne n'a été blessé.

Le feu.—Hier matin à 9 h. 30, le feu a endommagé pour $5 le toit du No 665 de la rue Magasins, occupé par Meyer et Neil et leur appartenant.

Vol.—Hier matin entre 3 et 5 heures, un malfaiteur a volé à bord d'un bateau plat au pied de la rue Girod, pour $18 de vêtements, 15 de bijoux et $2 en billets à un des hommes du bateau.

Le feu.—Hier matin à 1 heure 20, le feu a détruit une cuisine, rue Lafayette No 304.

L'immeuble, habité par J. Davis est assuré de $600 à la Compagnie Sun Mutual.

Arrêté.—Joe Green que la police recherchait activement comme étant l'assassin de l'agent Torregano, vient d'être arrêté. Malgré ses dénégations, la police est persuadée qu'elle tient le coupable et elle l'a écroué à la Prison de Paroisse. Son signalement correspond à celui donné par la personne qui se trouvait en compagnie de Torregano lorsqu'il a été assassiné.

Les grévistes.—Les employés de M. Hernsheim qui se sont mis en grève pour protester contre la surveillance de M. Belmont, n'ont pas repris le travail.

M. Hernsheim a annoncé qu'il ne céderait pas, car M. Belmont, en sa qualité d'associé, a un droit de surveillance qu'on ne peut lui retirer. Il a ajouté qu'il accorderait encore aux grévistes un certain délai pour retourner à l'ouvrage, s'ils le désirent.

Vente.—Le 29 courant, l'immeuble occupé en ce moment par l'Hôtel Schmidt et qui avait été loué jusqu'ici par le Board of Trade auquel il appartient, sera vendu aux enchères et le produit de la vente sera probablement consacré à l'agrandissement du local du Board of Trade.

Hoodlums.—Dimanche soir, quatre individus sont montés coin Baronne et St-Joseph, dans un char électrique de la rue Jackson. Deux d'entre eux qui étaient ivres, ont commencé à se montrer turbulents et un voyageur a demandé au conducteur de les chasser du char.

Le conducteur leur a demandé de rester tranquilles, ce qu'ils ont promis de faire, mais le char ne s'était pas plutôt remis en marche qu'ils ont recommencé.

Le conducteur a dit alors au "motorman" de les faire arrêter lorsque l'on rencontrerait un agent. Ils sont cependant descendus avant qu'on ait eu l'occasion de les faire arrêter, mais le caporal Trouard prévenu de leur conduite s'est mis à leurs trousses et en a arrêté un. C'est un boucher de Freetown.

Le comité de finances et le "Item."—M Kane a appelé l'attention du comité de finances sur le fait que le *Daily Item* viole le contrat par lequel il a été créé journal officiel, en exigeant le paiement anticipé de certaines annonces municipales et en faisant payer à ceux qui signent des contrats avec la ville, des annonces de demandes d'offres qui rentrent dans la catégorie spécifiée par le contrat et que par conséquent il doit publier gratuitement ainsi qu'il s'y est engagé.

La question sera portée devant le Conseil.

Incendie.—Ce matin, à 12 heures 45, un incendie a endommagé pour environ $800, le No 52 de la rue Tonti, près Bienville, occupé par O. Soulant et lui appartenant.

L'immeuble est assuré pour $1,400 et le mobilier pour $800 à la compagnie Germania.

Les flammes ont endommagé pour environ $150 le No 48 de la rue Tonti appartenant à M. R. H. King et occupé par lui.

Assurance sur l'immeuble, $1,500 à la Compagnie Interstate.

Le mobilier, qui a été légèrement endommagé, est assuré à la même compagnie pour $800.

Le cottage double portant les Nos 54 et 54 1/2 de la rue Tonti, appartenant à Mme Vallette et occupé d'un côté par Elizabeth Labostreux et de l'autre par une famille de couleur, a reçu environ $50 de dommages.

L'alarme a été donnée à la boîte No 152 par l'agent Emmanuel.

Menus faits.—Dimanche, George Ricke, âgé de 17 ans, s'est rendu chez James Murphy, No 209 1/2 rue sud Claiborne, où se trouvait sa femme. Il lui a demandé de sortir immédiatement, et sur son refus, s'est mis à l'insulter et à la menacer. Plusieurs autres femmes ont voulu lui persuader de s'éloigner, mais il leur a jeté des pierres. Murphy lui a tiré trois coups de revolver dont un l'a blessé à la jambe. Tous deux ont été arrêtés.

Bébé apprend la géographie.

—Qu'est-ce que le globe ? lui demande son papa.

—Le globe, c'est ce qu'on met sur une lampe.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

AFFAIRE DE PANAMA.

Grande agitation---Démission de M. Soinoury---M. Develle succède à M. Bourgeois.

Incidents et témoignages à la Cour d'Assises.

Paris, 12 mars—L'agitation soulevée par le témoignage de Mme Cottu est toujours très grande. C'est en vain que l'on a essayé de faire croire qu'elle a voulu se venger du gouvernement.

Le Gaulois publie une entrevue avec un de ses représentants dans laquelle Mme Cottu affirme que son seul désir a été de dire la vérité sans souci de ses intérêts personnels ou de ses affections.

M. Soinoury le chef des détectives qui avait cherché à obtenir de Mme Cottu les documents compromettants, a donné sa démission. Le commissaire de police Nicolle qui avait préparé l'entrevue entre M. Soinoury et Mme Cottu, sera destitué.

Le député Desprez a annoncé que le témoignage de Mme Cottu serait l'objet d'une interpellation à la Chambre des Députés. M. Morris fera une interpellation semblable au Sénat.

Le gouvernement essaie de persuader à M. Bourgeois de revenir sur sa décision. En tout cas, il ne sera pas remplacé avant d'avoir expliqué sa situation devant la Cour d'Assises. S'il persiste à demander sa démission, on tâchera de le remplacer.

Il est resté sourd aux arguments de ses confrères et M. Ribot ayant informé M. Carnot de cette décision, il a choisi M. Develle pour le remplacer temporairement.

M. Brisson insiste pour donner sa démission de président de la commission d'enquête, sous prétexte que sa santé ne lui permet pas de remplir plus longtemps ces fonctions.

Les ministres attendent anxieusement que M. Bourgeois soit appelé à témoigner.

On est d'avis que M. Soinoury n'aurait pas agi comme il l'a fait à l'insu du Cabinet et peut être même de M. Carnot.

L'agitation et l'anxiété n'avaient pas encore été aussi grandes

On pense qu'un heureux hasard peut seul sauver le ministère Ribot.

Paris, 13 mars—La crise est commentée par toute presse.

Le Journal des Débats dit que la démission de M. Bourgeois prouve que l'anarchie existe dans le gouvernement.

Le Soleil dit qu'au milieu de la chute de tous les fonctionnaires M. Constans seul est resté debout.

M. Goblet écrit à la *Petite République* : "Je suis convaincu que la dissolution est le seul remède.

Le Siècle dit : "La séance d'aujourd'hui devrait décider du sort du Cabinet. Les partisans du gouvernement redoutent les conséquences de la démission de M. Bourgeois.

Paris, 13 mars—La foule encombrait aujourd'hui les abords du palais de justice. Toutes les classes étaient représentées dans ce groupement de la population, depuis le socialiste jusqu'au riche marchand et au financier. Un murmure de mécontentement s'élevait du milieu de cette foule et il y avait sur tous les visages un air de menace qui rappelait les jours qui ont précédé la Commune.

La salle d'audience était comble. Les prisonniers eux-mêmes paraissaient se ranimer en songeant à l'intérêt que l'on prend à leur procès ; Charles de Lesseps avait l'air triomphant et Balhaut semblait moins abattu.

A l'ouverture de la séance, M. Desjardins a ordonné que M. Bourgeois fut cité à comparaître comme témoin.

Le député F. Menge, du Puy-de-Dôme, qui appartient au parti de "l'Appel au Peuple," a attribué à M. Yves Guyot la version selon laquelle M. Constans aurait communiqué au Président Carnot, pendant une séance du Conseil, à l'Elysée, la liste des députés impliqués dans l'affaire de Panama.

Le comte Caffarelli, député monarchiste de l'Aisne, a témoigné dans le même sens et sa déposition a été corroborée par le député radical La Brousse.

L'avocat Legras demande que M. Constans soit appelé à témoigner.

Le procureur-général s'y oppose, disant que l'audition des témoins doit être limitée.

Le député Saint-Martin qui était membre du comité chargé de demander au nom de la Compagnie l'autorisation d'émettre des obligations dit qu'il n'a pas vu M. Sans-Leroy—un des accusés, à qui l'on reproche d'avoir changé son vote après avoir reçu de l'argent—quitter la salle où était réuni le comité, au moment critique où les membres étaient divisés sur la question d'adoption du bill.

Le témoin ajoute qu'il a entendu dire que Sans-Leroy était sorti pour voir Arton et qu'en rentrant son opposition avait cessé.

M. Markel, membre du même comité, confirme ce témoignage. Il se rappelle qu'il y a eu une discussion au sujet du vote de Sans-Leroy en faveur du bill, et qu'il (Sans-Leroy) a dit au comité qu'il était obligé de se conformer au vœu de ses concitoyens.

M. Goillard déclare qu'il connaissait le secrétaire de M. Cottu et que c'est à son instigation qu'il est allé trouver le commissaire de police Nicolle, dans le but d'arriver à une solution par une entente entre le gouvernement et les directeurs de la compagnie. C'est cette entrevue qui a déterminé les discussions qui ont eu lieu entre Mme Cottu et M. Soinoury. Le témoin affirme qu'il avait agi de son propre mouvement en préparant ces entrevues.

M. Bourgeois, a pris place sur la sellette, au milieu de longs murmures.

Il a parlé avec fermeté, réfutant toutes les insinuations cachées dans le témoignage de Mme Cottu. Il a nié avoir autorisé qui que ce fut à agir en son nom. Il a seulement permis à Mme Cottu de voir son mari, mais purement dans un but humanitaire.

"Je n'ai jamais entendu parler, a-t-il dit, des entrevues entre Mme Cottu et M. Soinoury, avant les révélations faites à cet égard devant le tribunal, lesquelles sont accompagnées d'insinuations qui sont d'infâmes mensonges.

"Je n'ai jamais donné d'ordres de nature à empêcher les représentants de la loi de faire leur devoir ou les obligeant à agir contrairement à la loi.

M. Desjardins.—Mme Cottu n'a rien dit contre vous.

M. Bourgeois.—Lisez le compte rendu. Je suis ici pour réfuter ces insinuations.

M. Desjardins.—Le compte rendu n'était peut être pas exact.

Le procureur-général.—Si la réputation de M. Bourgeois auquel je dois mon poste, eut été attaquée, sans qu'il me fut permis de la défendre, je n'aurais pas hésité à donner ma démission.

(Des applaudissements prolongés accueillent cet aveu.

M. Bourgeois.—Je ne sais ce que signifie cette nouvelle manœuvre, et je veux l'ignorer, mais je crois qu'elle peut être préjudiciable à la connaissance de la vérité et laisser croire que la justice ne s'exerce pas librement.

En abandonnant mon poste pour protester, je ne veux point permettre aux accusés de prendre le rôle d'accusateurs ni au ministre de la justice de devenir accusé.

Ces paroles prononcées avec fermeté et dignité ont fait sensation et les regards se sont portés sur les accusés et leur avocat pour juger de l'effet qu'elles avaient produit.

M. Barboux.—Je n'oublie pas que M. Bourgeois était hier encore Ministre de la Justice, mais je lui demande respectueusement de dire à quelles manœuvres il fait allusion.

M. Bourgeois, (fermement.)—"Je ne sais, mais je les devine."

M. Barboux.—Personne ne doute de la sincérité de Mme Cottu.

M. Charles de Lesseps se lève et dans une attitude provocante, d'une voix qui fait résonner la salle, il s'écrie : "M. Bourgeois m'a attaqué il y a un instant. Eh bien, monsieur, me voici, face à face avec vous. Avez-vous quelque chose à me dire ?"

M. de Lesseps a croisé les bras et a regardé M. Bourgeois d'un air de défi, tandis que l'auditoire accueillait par des démonstrations tumultueuses cette révolte soudaine du principal accusé dont la conduite a été jusqu'ici conforme aux règles d'ordre.

M. Desjardins a dit qu'il ne pouvait pas autoriser ces dialogues et que la loi avait être appliquée à tous.

Le tumulte ayant cessé, M. Bourgeois a répété que les accusations portées contre lui n'étaient que le résultat d'une manœuvre dont il ne connaît pas les auteurs.

Il s'est retiré et Mme Cottu a été rappelée.

A la Chambre.

Paris, 13 mars—Les tribunes étaient encombrées, aujourd'hui, à la Chambre, mais par suite de la présence de M. Bourgeois au tribunal où il avait été appelé à témoigner dans le procès de Panama, l'interpellation sur le scandale a été remise.

Par un vote de 297 à 228 la Chambre a exprimé sa confiance dans le gouvernement.

Le vote a lieu après une discussion fort animée à laquelle MM. Ribot et Bourgeois ont pris une part importante. Ils ont défendu le gouvernement et approuvé l'attitude qu'il a prise contre les accusés dans l'affaire de Panama.

Paris, 13 mars—Lorsque M. Bourgeois est entré à la Chambre, il a pris son siège au milieu du plus grand silence et fort loin du banc des ministres.

M. Armand Despres, député républicain de la Seine a fait son interpellation au sujet de la connaissance de l'entrevue Soinoury-Cottu par le gouvernement.

Le témoignage de Mme Cottu, a-t-il dit, a ébranlé le parti républicain. Il a prouvé que certaines choses ont été cachées, qui n'auraient pas dû l'être.

Les ennemis de la République ont trouvé dans la déposition de Mme Cottu un motif pour accuser le gouvernement de vouloir étouffer le scandale de Panama.

La nécessité d'une franche explication est apparente. Le gouvernement a t il ou n'a-t-il pas ordonné à M. Soinoury d'agir comme il l'a fait avec Mme Cottu ?"

M. Godfroy Cavaignac a été fort applaudi lorsqu'il est monté à la tribune. Il a défini très brièvement la situation dans laquelle le gouvernement se trouvait placé par le témoignage de Mme Cottu, et a exhorté les ministres à parler avec franchise s'ils tenaient à la prospérité de la République.

Si les accusations sont fondées, il faut que la vérité soit connue le plus tôt possible.

M. Bourgeois, pâle mais calme, est monté à la tribune et s'est écrié :

Ces accusations sont absolument fausses. Je suis allé devant le tribunal et j'ai répondu à tout. J'ai maintenant le droit de lever la tête. Personne ne peut y contredire"

(Applaudissements.)

M. Bourgeois a répété une partie de son témoignage.

M. Ribot a dit que M. Bourgeois avait vengé son honneur et qu'il lui (à M. Ribot) appartenait de venger celui du gouvernement.

Le témoignage de Mme Cottu, bien que n'étant pas faux, est incorrect, a-t-il dit. M. Loubet avait dit au premier ministre que M. Soinoury avait été requis par un intermédiaire d'accorder une entrevue à Mme Cottu.

M. Soinoury avait dit que Mme Cottu voulait simplement demander l'autorisation de voir son mari. M. Loubet avait autorisé M. Soinoury à la recevoir, ne soupçonnant pas qu'elle eut d'autre but que de voir son mari.

Récemment, M. Cottu avait demandé qu'elle fut autorisée à s'entretenir avec le préfet de police.

Etait-ce un autre subterfuge ? Voulait-elle faire tomber aussi le préfet dans un piège ?

(Protestations ; des cris de : "Honte, mensonges", poussés par les boulangistes et les royalistes, couvrent les paroles du premier ministre.)

Le boulangiste Millevoye, montrant le poing à M. Ribot, s'est écrié : "Est-ce là l'honneur français ? Je refuse d'écouter de semblables calomnies contre une femme"

Votre langage souille la tribune française ; Rougissez de vos paroles !"

Pendant les applaudissements qui suivent cette sortie, plusieurs anti boulangistes se lèvent et demandent à M. Ribot de retirer ses paroles.

Celui-ci attend patiemment que le calme soit rétabli et ajoute que le gouvernement n'a pas négligé ses devoirs. Si le gouvernement ne se fut pas prêté à tant de combinaisons, peut-être n'aurait-il pas maintenant tant d'ennemis.

Il s'est consacré sincèrement, honnêtement aux intérêts de la république qui maintenant on attaque. Les hommes qui ne veulent pas voir perdu le labeur de 20 années qui ont été consacrées à donner à la France ses institutions républicaines, devraient se rallier pour soutenir le ministère.

Le Prévost de Launay, député des Côtes du Nord, dit que malgré ses déclarations le gouvernement n'a pas le désir de faire la lumière sur le scandale de Panama. On essaie d'en finir en condamnant le plus petit nombre possible d'accusés.

M. Cavaignac est aussi d'avis que le gouvernement manque de franchise envers le peuple.

Il se passe certainement quelque chose dans les coulisses. Le gouvernement a fait preuve tout au moins de faiblesse, au moment où il aurait dû agir avec impartialité et énergie.

Il est temps que le ministère cesse de parler de son énergie et qu'il commence à en donner des preuves en faisant le jour d'une façon définitive sur ce scandale.

Ce spectacle qui est une honte pour la république n'a duré que trop longtemps, le devoir du gouvernement était d'éviter tous ces délais et de frapper à la racine.

M. P. de Boisserin, souvent interrompu par la droite, répète que le témoignage de Mme Cottu fait partie d'un complot contre le gouvernement.

M. Rivet, républicain, propose que la Chambre dans son désir de voir la justice suivre son cours et faire connaître la vérité, approuve la déclaration du ministère.

Cette motion est adoptée par 297 contre 228.

Assassinat.

Munich, 13 mars—Un horrible meurtre vient d'être découvert à Saandorf. Une maison habitée par une veuve et six enfants ayant pris feu, les voisins ont immédiatement éteint les flammes.

Chinois et Russes.

St-Pétersbourg, 13 mars—Les autorités chinoises de Casghiar se préparent à saisir la partie de la Région de Pamir occupée par la Russie.

Celle-ci va envoyer deux bataillons d'infanterie et deux régiments d'artillerie pour renforcer les troupes qui se trouvent à Pamir.

Les Chinois sont indignés de ce qu'ils appellent une violation de leur territoire.

A la torture.

Burkeville, Ky., 13 mars—Samedi soir, des malfaiteurs sont entrés chez Thomas Bryant qu'ils s'avaient n'avoir pas confiance aux banques et après avoir baillonné les membres de sa famille, ils ont essayé de lui faire révéler la cachette de son argent.

Ils ont déchargé des revolvers près de sa tête, l'ont à moitié étouffé, brûlé avec des pierres, et finalement lui ont tenu les pieds au dessus d'un brasier jusqu'à ce qu'ils aient été carbonisés. Cette dernière épreuve a arraché son secret au malheureux Bryant et les voleurs se sont retirés avec $1,800, s'enfuyant sur trois chevaux de leur victime. Celle-ci succombera.

Incendie.

Lynn, Mass., 13 mars—L'immeuble à 5 étages portant les Nos 81 à 89 Central avenue, a été détruit ce matin par un incendie.

Pertes $50,000 à $60,000. Assurances $30,000.

Inondations.

Albany, N. Y., 13 mars—La marée dans l'Hudson est plus haute qu'elle ne l'avait été depuis 1883. La partie inférieure de la ville est sous l'eau et la circulation des trains et des chars électriques est interrompue. L'eau a monté d'un pied à l'heure dans la nuit et ce matin elle est à 14 pieds au-dessus de la moyenne.

Schenectady, N. Y, 13 mars.—Hier soir, la débâcle s'est produite dans la rivière Mohawk et la glace s'est accumulée contre les piles du pont du Fitchborg RR à 3 milles d'ici. La rivière a débordé et inondé le parc Edison et la partie de la ville occupée par la Westinghouse Edison Co. est submergée. Il y a 3 pieds d'eau au rez-de-chaussée de la Edison Co. dont l'usine a une superficie de 16 acres. Ces deux usines ont fermé leurs portes et 4,000 ouvriers se trouvent sans travail.

Explosion.

Hartford, Conn., 13 mars—Une locomotive du Philadelphia, Reading & New England R. R. a fait explosion à St-Elmo ce matin. Le chauffeur et le serre-freins ont été tués et le mécanicien mortellement blessé.

La neige.

St Paul, Minn., 13 mars—Il a beaucoup neigé dans tout le Minnesota. La chute a été plus considérable dans le Nord-Ouest.

A Stillwater, la circulation des chars est interrompue. Il neige encore en ville cette après-midi et le vent souffle avec intensité.

WASHINGTON.

Nominations.

Washington, 13 mars—Comme on avait annoncé que M. Cleveland ne donnerait aucun poste à des journalistes, afin de n'être point soupçonné de soudoyer la Presse, M. Dockery, représentant au Congrès, est allé s'enquérir de l'authenticité de ce bruit auprès du Président, qui a nié avoir exprimé semblable intention.

Ce bruit est encore mieux démenti par le fait que M. Dan J. Campbell de Scranton, propriétaire d'un journal quotidien, vient d'être nommé maître de poste.

La princesse Kaiulani.

Washington, 13 mars—La princesse Kaiulani a assisté deux fois dimanche au service religieux de l'église épiscopale. Ce matin elle a reçu de nombreux visiteurs.

Elle est allée faire une promenade à pied, tandis que Mme et Mlle Davies se sont promenées en voiture.

Dans la journée elle fera au président Cleveland une visite purement sociale.

Kaiulani.

A 8 h. 30, M. et Mme Cleveland ont reçu la princesse dans le salon bleu. Elle était accompagnée de M. et Mme Davis et de leur fille. La visite a duré un quart d'heure.

Les visiteurs ont été charmés de la réception qui leur a été faite et la princesse a déclaré que Mme Cleveland était la première personne dont elle se fut éprise.

Liste des comités.

New York, 13 mars—Le correspondant du *Herald* lui a transmis la liste suivante des comités de la chambre qui viennent d'être réorganisés.

Agriculture et forêts—George, chairman ; Jones de l'Arkansas, Bates et Peffer.

Appropriations—Cockrell, chairman ; Call, Gorman, Blackburn et Brice.

Réclamations—Pasco, chairman ; Vilas, White, Daniel et Peffer.

Commerce—Ransom, chairman ; Coke, Vest, Gorman, White de la Louisiane, White de la Californie et Murphy.

District de Colombie—Harris, chairman ; Faulkner, Gibson et Hunton.

Travail et éducation—Kyle, chairman ; George, Hunton, Lindsay, Murphy.

Bills Caffrey, chairman ; Colquitt.

Comité d'examen du Service Civil—Peffer, chairman ; Gray et Vilas

Finances—Voorhees, chairman ; McPherson, Harris, Vance, Vest et Jones de l'Arkansas.

Pêcheries—Coke, chairman ; Call, Ransom, Gibson et Hill.

Relations étrangères—Morgan, chairman ; Butler, Gray, Turpie et Daniel.

Immigration—Hill, chairman ; Voorhees, Faulkner et Peffer.

Amélioration du Mississippi et de ses affluents—Bate, chairman ; Walthall, Palmer et Peffer.

Affaires indiennes—Jones de l'Arkansas, chairman ; Morgan, Vilas, Allen et Roach.

Commerce entre Etats—Butler, chairman ; Gorman, Brice, White de la Louisiane, Camden et Lindsay.

Irrigation—White, de la Californie, chairman ; Gibson, Roach et Becywith.

Justice—Pugh, chairman ; George, Coke, Vilas, Hill et Lindsay.

Bibliothèques—Mill, chairman ; Voorhees, Hill et Lindsay.

Manufactures—Gibson, chairman ; Smith et Caffery.

Affaires militaires—Walthall, chairman ; Cockrell, Bate, Palmer et Mitchell.

Affaires Navales—McPherson, chairman ; Butler, Blackburn et Camden.

Organisation, conditions et dépenses du département exécutif—Smith, chairman ; Cockrell, Hill, Walthall et Caffery.

Pensions—Palmer, chairman ; Brice, Vilas, Camden et Caffery.

Postoffices—Colquitt, chairman ; Vilas, Irby, Mills, Hunton et Hill.

Privilèges et Elections—Vance, chairman ; Pugh, Gray, Turpie et Palmer.

Edifices et Terrains Publics—Vest, chairman ; Daniel, Pasco, Brice et Gordon.

Terres Publiques—Berry, chairman ; Walthall, Pasco, Vilas, Allen et Martin.

Chemins de Fer—Camden, chairman ; Berry, Gordon, Palmer, Martin et Beckwith.

Relations avec le Canada—Murphy, chairman : Pugh, Colquitt, Hunter et Mitchell.

Révision des Lois des Etats Unis—Daniel, chairman ; Call et Lindsay.

Réglements—Blackburn, chairman ; Harris et Gorman.

Territoires—Faulkner, chairman ; Hill Bate, Gordon, Blackburn and White of California.

Voies de communication avec la mer—Irby, chairman ; George, Turpie, Gordon and Hunton.

Chemins de fer du Pacifique—Brice, chairman ; Morgan, Faulkner, White of Louisiana and Murphy.

Déprédations indiennes—Lindsay, chairman ; Faulkner, Kile, White, of Louisiana, and Cockrell.

Inondations.

Leavenworth, Kans., 13 mars—Le Missouri a monté de 3 pieds ici et continue à monter à raison de 4 pouces à l'heure. Plusieurs centaines de pieds de la digue récemment construite en face de la ville, sont sous l'eau et l'on craint que les travaux ne soient emportés.

Grand Rapids, Mich., 13 mars—La Grande Rivière n'avait jamais été si haute depuis la grande marée de 1883. Elle a monté de plusieurs pouces ce matin et est à 10 1/2 pieds au-dessus du niveau des eaux basses.

Il s'est formé un barrage de glace contre le pont du West Michigan RR., et les manufactures établies le long de la rivière ont fermé.

Les habitants se sont réfugiés au premier étage de leurs habitations.

Schenectady, 13 mars—On estime à un demi million les dégâts causés aux deux usines électriques.

Il ne passe aucun train sur le Delaware & Hudson Road.

Les machines que la compagnie électrique se préparait à envoyer à l'exposition ont été endommagées.

Philadelphie, 13 mars—Dans les régions minières de la Pennsylvanie, plusieurs mines ont été inondées, et plus de 4,000 ouvriers vont se trouver sans travail. A Reading, deux immeubles en voie de construction se sont écroulés, leur base ayant été minée par l'eau, et quatre ouvriers ont été blessés.

Ils ont trouvé les cadavres de la veuve et de trois des enfants en partie carbonisés, mais pas assez toutefois pour cacher les blessures qu'ils portaient.

Des voleurs s'étaient introduits dans la maison, avaient assassiné ceux qui l'habitaient, et pour cacher leur crime, avaient allumé l'incendie.

Suicide.

Muncie, Ind., 13 mars—Bertha Marks, une enfant de 13 ans, s'est suicidée hier en avalant de la mort-aux-rats. Elle avait dérobé et dépensé quelque argent et ses parents l'avaient menacée de l'interner dans une maison de correction.

Feu de prairie.

Plainville, Ks., 13 mars—Un feu de prairie qui a pris naissance hier soir dans le comté de Roope. Il a été poussé rapidement vers le comté d'Ellis par un vent du sud-est, soufflant en tempête. Tout a été détruit sur le passage de l'incendie qui s'avançait sur une largeur de plusieurs milles.

De la ville de Pales, il ne reste que trois maisons. Trois fermiers ont péri. Les dégâts seront considérables.

Morts tous deux.

Greenville, Tex., 13 mars—Le city marshall de Cainsville, qui était à la poursuite d'un nègre du nom de Warren Killian, a été blessé mortellement d'une balle à la tête. Il a tiré sur le nègre, qu'il a étendu mort à côté de lui.

Nouvelles du Brésil.

Valparaiso, 13 mars—Une dépêche de Pirero dit que les fédéraux de Rio Grande de Sul, Brésil, se sont emparés d'armes et de munitions destinées aux troupes du gouvernement.

Le district de Monte Caseros a été converti en désert par suite de la cruauté des autorités envers la population.

Le chef de police Alonzo a fouetté publiquement la mère et la sœur de l'ex-chef de police Gonzales, qui s'était lui-même montré très oppresseur en 1889.

La Pinta et la Nina à St-Thomas.

St-Thomas, W. I., 13 mars—Le vaisseau amiral "Newark" et le croiseur "Bennington" sont arrivés dans le port ayant en remorque l'un la caravelle de Colomb, la "Nina," l'autre la "Pinta."

Funèbre découverte.

Abiquiu, N. M., 13 mars—Le capitaine P. Stanley, de Silverton, Colo, accompagné de MM. Thos Sewell, C. J. Gavin et J. C. Clark, de Denver, arrivés ici la semaine dernière pour chercher une mine de cuivre, ont trouvé les squelettes des soldats d'une compagnie qui avait disparu du Fort Mary depuis le jour mémorable de l'attaque d'Española par les Apaches, le 9 septembre 1879.

On pensait qu'ils avaient été massacrés par les indiens, mais il est plus probable qu'ils auront tous bu aux sources de la vallée et qu'ils auront été empoisonnés par le vert-de-gris. Il y avait quarante trois squelettes, quelques-uns encore revêtus de l'uniforme. Les fusils ont été retrouvés en trois faisceaux et à une faible distance gisaient les ossements de quarante-cinq chevaux.

LA DÉBACLE.

Beaucoup de bateaux sont engloutis.

Roundout, N. J., 13 mars—Le barrage de glace du Roundout Creek en aval d'Eddyville s'est rompu cette après-midi livrant passage à un volume d'eau considérable, amassé en amont.

Les steamboats de la Cornell Steamboat Co., et 50 bateaux qui naviguent sur le canal ont été emportés.

Beaucoup ont été endommagés ou ont sombré. Jamais il n'y avait eu tant de dommages. La pluie a fait monter hier soir la rivière de 8 pieds et il en est résulté des milliers de dollars de dégâts. Il y avait dans l'entrepôt du Lawrence Ciment Co 18,000 barils de ciment évalués $20,000 ; ils sont complètement perdus.

Il n'y a pas eu de victimes.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
Memphis and Kansas City Fast Train 8:30am	Memphis and Kansas City Fast Train 5:00pm
Vicksburg Ex. 5 35 pm	Vicksburg Ex. 8:30 am
Baton Rouge accommodation 10.00 am	Baton Rouge accommodation 3:40pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 3 Fast Ex. 7:35 am	No 6 Fast Mail 7:45am
No 7 Coast Acc. 9:00 am	No 4 Fast Ex. 10:55 am
No 1 Lim. Ex. 4:45 pm	No 8 Coast Acc. 3:45 pm
No 5 Fast Mail 7:15pm	No 2 Lim. Ex. 7:50 pm

ILLINOIS CENTRAL.

No 1, Fast Mail 8:10am	No 2, Fast Mail 6:00pm
No 3, Chic. Lim 8:00pm	No 4, Chic. Lim 11:30am
No 25, Local Mail and Express 7:05pm	No 26, Local Mail and Express 7:00am

TEXAS AND PACIFIC.

Calif'na Ex. 7:00 pm	Calif'na Ex. 8:15 am
Ft Worth Hot Sp'gs & St L. Ex. 6:50am	Ft Worth Hot Sp'gs & St-Louis 8:20pm
Local 10:05am	Local 3:50pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

San Antonio 7.05pm	San Antonio 5:00pm
California Ex. 10.55am	California Ex. 9:30am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited 10.45 am	No 2 Limited 5 00pm
No Local 8:00 am	No 6 Local 8 30 am

EAST LOUISIANA RAILROAD.

Dimanche.

No 9 7:00 pm	No 10 8.00 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7 9:20 am	No 8 4:00 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache 9:25 am	Pte-la-Hache 7:00am
" 4.15 pm	" 5:00 pm
Shell Beach 9:25 am	Shell Beach 7.00 am
" 4:15 pm	" 5:00pm

Dimanche.

Pte-la-Hache 9:25 am	Pte-la-Hache 7:15 am
" 7.00 pm	" 4:00pm
Shell Beach 9:25 am	Shell Beach 5:00am
" 7:00pm	" 7:15 am
	" 5:40pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger 9:00 am	Alger 4:20 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger 5.45 pm	Alger 8:00 am

Dimanche seulement.

Alger 7:05 pm	Alger 8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville, et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time-Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais :

Succursale du Bureau Hydrographique des Etats-Unis.

RECENTLY ABANDONED.

Bark Louisa Dan Erickson bound for Havre, with mahogany, was wrecked Jan 1 in lat 37°, lon 31°. She was thrown on her beam ends, the mast carried away and two of crew were drowned. The captain and another man died soon after. For 15 days the survivors existed with hardly any food or drink and lashed themselves to the rigging to keep from falling overboard. They were rescued with great danger on account of high seas by topsail schooner Kestrel Br. Taylor

Bark Felix Mendelssohn Ger Fretwhrst from Pensacola for Ostend, was abandoned Dec 27, dismasted and waterlogged near the Azores. The twelve surviving members of the crew were rescued by ship Gladstone Br Farrell.

Bark Quebec, Br. Paterson, was abandoned in a sinking condition Jan 23 in lat 40° lon 40° Crew rescued by steamer Deptford Br. Woodruff.

ICE REPORTS.

Along the American Coast.

Jan 26—Met ice 40 miles E N E from Cape Henry Rosemottran Br s Notman

Feb 5—Large fields of newly frozen ice are reported in the eastern end of Long Island Sound, and sailing vessels are warned a ainst the danger

Feb 6—Steamer Hepetoun Br is ashore above Sandy Point, Chesapeake Bay. Iceboat Annapolis will go to assist her and other vessels through the ice at the mouth of the Patapsco River.

Feb 6—Steamer Ardanserragh Br. has arrived at Delaware Breakwater from Cienfuegos, with two plates dented and a small hole in the bows, caused by ice.

Feb 6—Steamer Broomhaugh Br. has arrived at Delaware Breakwater from Cuba with bows damaged and six frames broken by ice

Feb 6—Steamer Tancarville, Br. from Philadelphia for Havre, stopped at Marcus Hook with bows damaged by ice

Feb 7—The heavy rain and warm weather of the last few days have loosened the ice along the shores of Delaware River and Bay and in the coves and it has floated out into the channel and has again become an impediment to navigation. At the Horse Shoe and below New Castle it is reported to be extremely heavy. Several vessels have had their bows damaged in attempting to force a passage through it. The Schuylkill River is perfectly clear.

RICHARDSON CLOVER,
Lieutenant-Commander, U. S. Navy,
Hydrographer.

MISCELLANEOUS.

Jan 24—Lat 34 41, lon 75 55 passed a mast heel up, 15 or 20 feet out of water.—Kansas City ss. Fisher.

Jan 25—Lat 45 45, lon 40° 20', passed a topmast with yard and rigging attached, yard painted yellow, with white ends.—Italier Gr ss Von Cohen.

Feb 1—About 20 mi ss south of Cape Henry passed through a quantity of wreckage and hard pine lumber.—Edmondsley Br ss. Muir.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MARDI, 14 MARS 1893.

Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 5 p m

MERCREDI, 15 MARS 1893.

Haut du fleuve—MABEL COMEAUX à 12 m

Bas du fleuve—NEPTUNE à 11 a m

Bayou Lafourche—ANNA B. ADAMS à 5 p m

Ouachita River—OUACHITA à 5 p m

Rivière Rouge—E. B. WHEELOCK à 5 p m

Marchés.

Havane, 12 mars—Or espagnol 249 à 249 1/2. Change faible.

Havane, 12 mars.—Dans le marché au sucre cette semaine les spéculateurs étaient actifs et ont payés des prix extrêmes, mais les exportateurs se sont tenus à l'écart, étant incapables de soutenir la lutte.

Sucre de mélasse regular to good polarisation $2 37 à $2 50 or par quintal, muscovado fair à good refining $5 à 90 à gros 2 37 1/2 à 2 50, centrifugals, 95 1/2 à 96 degrés polarisation $3 25 à $3 28 1/2.

Stock en magasin à la Havane et à Matanzas, 20 boites, 409,900 sacs et 644 boucts. Recettes du 1er au 8 mars, 170,000 sacs, 169 boucts. Exportés durant le même temps, 59,000 sacs, dont 57,000 pour les Etats-Unis.

Rio Janeiro, 11 mars.—Café—First ordinary 14,000 reis par 10 kilos ; second 13,050. Recettes pendant la semaine 68,000 sacs ; achats pour le compte des Etats-Unis 46,000 sacs ; expédié aux Etats-Unis 52,000 sacs ; stock 198,000 sacs.

Santos, 11 mars—Café—Good average 12,800 reis par 10 kilos. Recettes pendant la semaine 54,000 sacs ; achats pour les Etats-Unis 1 0 0 sacs ; expédié aux Etats-Unis 22,000 sacs ; stock 300,000 sacs.

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 13 MARS 1893.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.
(Depuis notre dernier Rapport.)

Steamship ang Hampstead, Way, Leith, Ecosse.

ARRIVÉS.
(Depuis notre dernier Rapport.)

Steamship ang Tafna, Harris, Galveston.

Steamship ang Treguras, Daniels, Cardiffe, via St-Vincent Cape de Verde, sur lest.

Steamship norv Washington, Salvesen, Bocas del Toro.

Steamship am Aransas, Mason, Havane, via Key West.

Steamship am Morgan, Staples, Havane, via Key West.

BATEAUX A VAPEUR.

Anna B Adams, Delahoussaye, Lockport.
Neptune, Kouns, Bas du Fleuve.
Mabel Comeaux, Comeaux, New Hope.
Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.
G W Sentell, Blanchard, Raceland.
Lafourche, Dedd, Lockport.
Pargoud, Hegler, Cincinnati.
Towboat Future City, Davis, St-Louis avec 6 barges.

Arrivages de produits.

LOCKPORT—par steamer Anna B Adams—235 sacs riz brut

NEW HOPE—par steamer Mabel Comeaux—35 barils mélasse 22 sacs riz brut

RACELAND—par steamer G W Sentell—100 barils mélasse 3 sacs coton en graine 310 sacs riz brut

LOCKPORT—par steamer Lafourche—75 boucts sucre 268 barils mélasse 1169 sacs riz brut 54 sacs graine coton

BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—10 balles coton 90 sacs graine coton 11 sacs riz brut 126 barils sucre 479 barils sucre 432 barils mélasse

Reçu par les chemins de fer :

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE RR—96 barils sucre 371 sacs riz brut

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR.—37 barils mélasse 279 sacs riz brut

SOUTHERN PACIFIC RAILWAY COMPANY—672 balles coton 101 boucts sucre 167 barils mélasse 3993 sacs riz brut

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—1329 balles coton

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—813 balles coton

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—380 balles coton

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom.	Destination	Mouillage
Aalesund	Bocas del Toro	1er dist. 15
Barbadian	Liverpool	2e dist. 37
Carolina	Liverpool	3e dist. 27
Donau	Brême	4e dist. 45
El Norte	New York	Alger
El Sol	New York	Alger
Finsbury		2e dist. 7
Goldsworthy	En réparation	3e dist. 35
Gran Antilla	Barcelone	rue de
Hampstead	U K or Continent	Elevator
Hurona	Brême	4e dist. 44
Jose Romano	En réparation	6e dist.
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 15
Nicoto	Liverpool	3e dist. 27
Phi ias	Liverpool	1er dist. 20
Restitution	Dunkerque	4e dist. 47
Scots Greys		Southport
S Oteri	Laid up	1er dist. 15
Storm King	Brême	4e dist. 43
Traveller	Liverpool	2e dist. 10
Wanderer	Puerto Cortes	3e dist. 30
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger
Yucatan	Liverpool	1er dist. 38

NAVIRES.

Stephan		rue 1re

BARQUES.

Arcagelo Padre	Oporto	rue 3e
Guiseppi d'Abundo	Oporto	rue 2e

GOELETTES.

Laura M Lunt	Baltimore	Carrollton
W J Lermond		1er dist. 13

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship El Paso, Gardner....parti 8 mars
Steamship El Monte, Parker....parti 1er mars
Steamship Louisiana, Gager....parti 4 mars

BALTIMORE.

Goelette Wm J Lermond, Hupper....parti 10 fév

PHILADELPHIE.

Steamship Crown of England, Servis ex. 18 fév

LIVERPOOL.

Steamship Pallas, Reynolds....parti 25 fév
Steamship Professor....parti 23 fév
Steamship Mexican, Sandiev....parti 1s fév
Steamship Astronomer, Wallace....parti 8 fév
Steamship Louisianian, Wallace....parti 9 fév
Steamship Electrician, James....parti 26 janv
Steamship Nicaraguan, Winder....parti 28 janv

BORDEAUX.

Steamship Marseille, Molbère....parti 10 fév

HAMBOURG.

Steamship Polynesia, Schmidt....parti 12 fév

HAVRE.

Steamship Marseille, Gaudillon....parti 4 fév

DUBLIN.

Steamship Stamboul, Cann....parti 13 déc

MARSEILLE.

Barque Maria L, D'Urso....partie 25 janv

GÊNES.

St amship Lizzie, Cory....parti 24 jev
Barque Nostra Padre....partie 1 fév

PALERME.

Steamship Whickham....parti 2 mars
Steamship Stura, DiNegri....parti 18 fév

RIO DE JANEIRO.

Barque Prince Rupert, Johansen....partie 8 janv

LAS PALMAS.

Steamship Sydenham, Love....parti 19 fév

CHEMINS DE FER.

Compagnie du Chemin de Fer Yazoo et Mississippi Valley

Service en vigueur le 11 Déc 1892

Les trains partent de la gare à passagers du Illinois Central, au coin de l'avenue Howard et de la rue des Remparts

Train rapide de Kansas City et de Memphis	Départs. 5 P. M	Arrivées 8 35 A. M.
Vicksburg & Natchez ex	7.55 A.M.	5.35 P. M
Baton Rouge agrément	3 40 P M	10.00 A. M.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Pullmans Buffets et Dortoirs jusqu'à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite allant à Kansas City, Omaha, Denver et tous les points de l'Ouest

La ligne courte allant aux Sources Chaudes (Hot Springs) et à tous les points de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane

Billets de permutation, livrets de millage, taux d'occasions (party rates) et excursions de fin de semaine.

Billets d'excursion d'été en vente pour la saison

Bureau pour la vente des Billets, coin des rues St Charles et Commune

A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN
Asst Agent Général du Dépt des Passagers.
1er mars—

ILLINOIS CENTRAL R. R.

Service en vigueur depuis le DIMANCHE 22 janvier 1893

Arrivées	Départs
No 1, Malle Rapide, 8:30 a. m.	No 2, Malle Rapide, 6:00 p. m.
No 3, Chicago Lim., 7.25 p. m.	No 4, Chicago Lim., 11:30 a. m.
No 25, Malle locale et Express, 6.55 p m.	No 26, Malle locale et Express, 7:00 a. m.

Une ligne de Palais Dortoirs Pullman a lant directement de la Nouvelle Orléans à Chicago et St Louis sans changement.

La route la plus courte et la plus rapide.

No 4, Vestibule Chicago, limited, quotidien. Durée 29 heures à Chicago, et 24 heures à St Louis

No 2 La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se rendant à Chicago et des dortoirs à St Louis.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.

J. W. COLEMAN A G. P. A.
A. H. HANSON G. P. A.

1er mars—

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULÉS DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No	Arrivées	No	Départs
3	Ex. Rapid 7.35 a m	6	Mal Rap. 7.45 a m
7	Acco côte 9.00 a m	4	Exp Rap. 10.55 a m
1	Exp. Lim 4.45 p m	8	Acco côte 3.45 p m
5	Mal. Rap. 7.15 p m	2	Exp Lim. 7.50 p m

Bureau pour la vente des billets coin St Charles et Commune. Bureau de billets de la gare au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibulés limité de la Nouvelle-Orléans à New York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapide que tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY Div Pass Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A. Louisville Ky.
5 mars—au 31 déc

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N.-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express 5.00 p m	San Antonio Express 7:05 p m
California Ex. press, daily 9.30 a m	California Ex. press, daily 10:55pm

Chars dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9.30 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal, ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, G-n'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Q C

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 6 Local.
Part de la N. Orléans	5 00 p m.	8:30 a m.
Arrive à Meridian	11 10 p m.	4:30 p m.
Arrive à Birmingham	3.50 a m.	1:05 p m.
Arrive à Chattanooga	8.00 a m.	7:00 p m.
Arrive à Burgin	3 47 p m.	3:39 a m.
Arrive à Lexington	4.45 p m.	4.35 a m.
Arrive à Cincinnati	7:20 p m.	7:20 a m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle-Orléans à Washington, et char-buffet pour New York.

Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.
2 mars—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A—R. P. Batson vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire R. P. Batson soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas E. Upton, notaire public, à son Bureau No 87, rue St-Charles, en cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10fév—3f au 14mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,361—Joseph Lyons vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Joseph Lyons pour le bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, dans le but de nommer un syndic et voter sur la question de la décharge du défendeur, commençant le 15 avril 1893, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour toutes procédures contre la personne et les biens du dit Joseph Lyons soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1893.
Signé : THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—3t au 15 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,629—Division D.—George F. Holden vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du plaignant, à l'effet de fixer les termes et conditions de vente pour les biens rendus dans cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire public, en cette ville, commençant le 31 mars 1893, et que B. R. Forman Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.
Signé : N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
ars—3f au 31 mars.

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et convenu par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elle, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir :

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANTS INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix neuf ans à partir de la présente date, de s'engager ; ester en justice, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans," dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants Mutual Insurance Company, dûment remis et rétrocédés à cette compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender à son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre et changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit :

1. Assurer des maisons de résidence des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits marchandises espèces lingots commissions profits, billets de banques, change et autres certificats de dette profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands le dit Conseil de Direction de cette compagnie est par les présentes autorisé et spécialement requis d'assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000), divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair par le Conseil de Direction en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne procéderait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, au jour fixé une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président, de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède, une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, on par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus ; à savoir : Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Marg, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. R. Bonnger ; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rella A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé)
H. C. BOUCHER et autres.
JAS GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT. Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio —

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 janvier 1893

[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement la-dessus endossée, maintenant enregistrés dans les archives courantes de mes actes notariées.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv—5 fen 30 t

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci :

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 19 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final ; et en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

H. MESSONNIER, Député-Greffier.
23 nov—